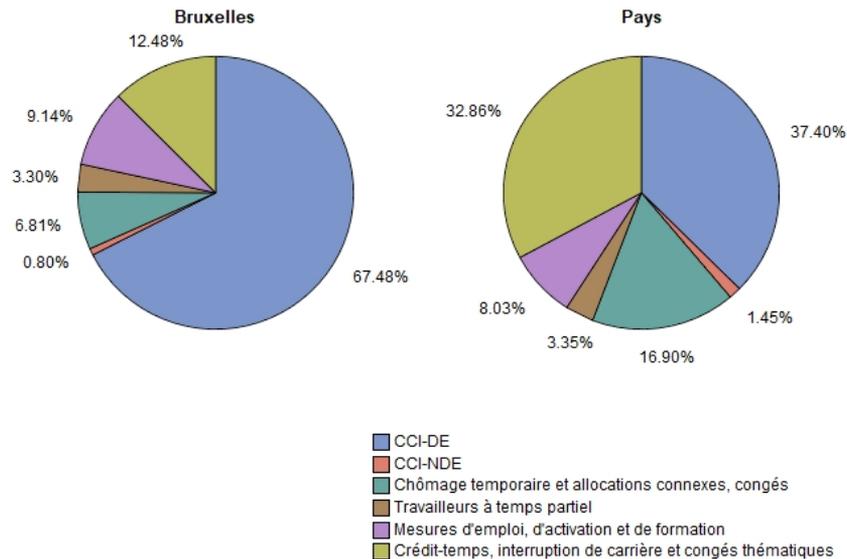


Entité: Bruxelles



Directeur: Annick HOLDERBEKE
 Nombre d'agents: 219
 Nombre en équivalents à temps plein: 191

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	848.000	11,4
Assurés contre le chômage (2)	378.056	9,8
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	316.813	9,1
Taux du chômage (4)	14,3	

Vision globale 2023	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	194.652	12,3
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	7.322	19,1
Dossiers litiges achevés	11.527	11,6
Contrôles achevés	3.602	7,8
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	6.310	11,5
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	296	16,6
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	1.046,0	18,3
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	1.010,9	18,6
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	80,4	20,8
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	14,5	15,8

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	49.133	21,5	
		Après études	2.426	11,3	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	4.265	24,3	
		Chômage avec complément d'entreprise	121	1,6	
		Allocation de sauvegarde	337	16,2	
		Travailleurs d'arts	3.940	56,0	
		Hommes	33.381	20,8	
		Femmes	26.841	21,6	
		Chefs de ménage	18.336	23,3	
		Isolés	21.281	26,8	
		Cohabitants	20.606	16,2	
		Pas spécifié	0	28,6	
		Total	60.223	21,1	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	389	15,3
			Chômage avec complément d'entreprise	292	3,6
			Chômeurs âgés	10	7,2

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-NDE	Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	20	6,4
		Total	711	6,5
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Parents d'accueil	1	0,2
		Période non rémunérée dans l'enseignement	206	7,6
		Vacances jeunes	125	4,1
		Vacances senior	4	2,1
		Congés: soins d'accueil	3	1,7
		Total	2.791	11,2
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	59	15,8
		Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	94	43,1
		Total	2.945	11,5
		Activa - réglementation régionale	4.762	19,0
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Mesures pour travailleurs	Mesures de formation	54	2,6
		Formation professionnelle	1.583	8,0
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	1.709	21,9
		Mesures dans le cadre du développement du statut unique	49	4,7
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger	Activités ALE ou APS	1	69,6
		Total	67	6,5
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	2.383	7,0
		Sans allocations	62	7,3
		Total	2.446	7,0
	Crédit-temps	Avec allocations	2.966	3,3
		Sans allocations	268	4,8
		Total	3.234	3,4
	Congés thématiques	Avec allocations	5.191	4,5
		Sans allocations	266	5,4
		Assistance médicale	290	1,4
		Aidants proches	10	3,4
		Congé parental	5.147	5,2
		Congé pour soins palliatifs	10	2,8
Total	5.457	4,6		
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement	Autres attestations	67.732	82,9
		Total	14.175	11,7
		Total	81.907	40,3

(1) Population au 1er janvier 2023 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2022. Ils comprennent:

- Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM);
- Le travail frontalier sortant au 30 juin 2022; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2022 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).